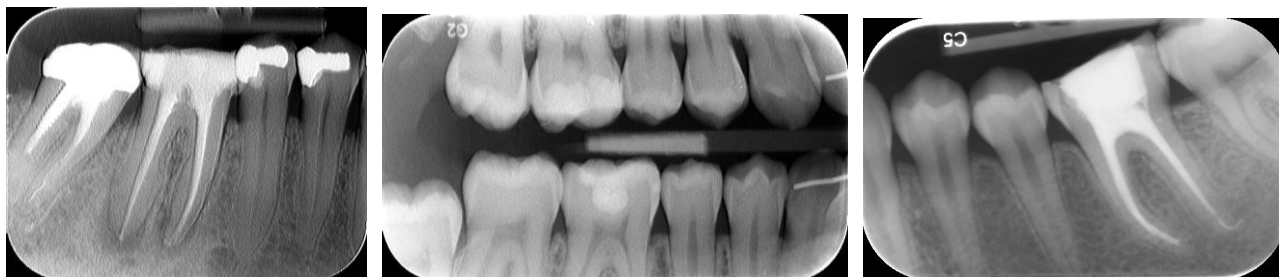


Formation complémentaire « **RADIOLOGIE DENTAIRE** »



1. **Situation actuelle**

Les assistants-es dentaires n'étant pas au bénéfice d'une formation en radiologie dentaire reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne sont pas autorisés-es, même sur délégation du médecin-dentiste, à prendre des radiographies ; de plus ces personnes ne sont pas autorisées à former les apprentis-es dans le cabinet dentaire. D'après la loi, les examens radiographiques ne peuvent être effectués que par des personnes au bénéfice d'une formation reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les médecins-dentistes n'ont pas l'autorisation de déléguer cette tâche à un personnel non formé.

2. **Objectifs de la formation**

Acquisition de la qualification technique et théorique pour la prise de clichés en radiographies intra-orales du massif osseux facial conformément aux dispositions de l'ordonnance du 26 avril 2017 sur la radioprotection (ORaP), des prescriptions de l'OFSP et de l'ordonnance sur les formations et les activités autorisées en matière de radioprotection. Ce certificat permet à l'assistant-e dentaire l'utilisation d'installations à rayons X à usage médico-dentaire sous la responsabilité d'un médecin-dentiste ayant la qualité d'expert. A l'issue de la formation, le-la candidat-e :

- est à même de réaliser les positionnements radiologiques dentaires associés en tenant compte des exigences particulières concernant la radioprotection et d'apprécier si la qualité d'un cliché correspond aux exigences de réussite.
- maîtrise les connaissances anatomiques des différentes régions étudiées ainsi que les aspects théoriques concernant l'appareillage radiologique, des connaissances de bases en physique des rayonnements, en biologie des rayonnements, en radioprotection et en mesure des rayonnements.
- répond aux exigences de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du 5 juillet 2019 émise par le SEFRI lui permettant de former valablement un-e apprenti-e « Assistant-e Dentaire CFC ».

3. **Contenu et objectifs détaillés de la formation**

Cette formation THEORIQUE et PRATIQUE porte sur la totalité de la matière du domaine « d » des compétences opérationnelles (pages n°23 à n°26) du plan de formation conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale « Assistant-e Dentaire CFC » du 5 juillet 2019.

La liste des objectifs détaillés est disponible sur le site de SSO Suisse : *équipe du cabinet, plan de formation AD, objectifs opérationnels d1, d2, d3 – pages n°23 à n°26*: <https://www.sso.ch/fr/%C3%89quipe-du-cabinet-dentaire>

Si le contenu du chapitre « d » susmentionné devait subir des changements, c'est la dernière version du plan de formation approuvé par le SEFRI qui entrera en vigueur.

Contenu détaillé de la formation :

	Dates	Nbre leçons	Objectifs	Professeurs	Lieux
N° 1	Samedi 31.1.26	5 leçons (8h30-12h30)	<u>Introduction</u> <u>Théorie</u> Historique + Radiophysique + Rayonnement	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion
		4 leçons (13h30-17h)	<u>Pratique (A)</u> <u>Introduction</u> Structures anatomiques. Techniques de prise de vue. De l'objet à l'image, artefacts, superpositions, anatomie	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste Dresse Christel Métraiiller Médecin-Dentiste Mme Christelle Bianco Hygiéniste dentaire ES Mme Jennifer Pitteloud (T) Hygiéniste dentaire ES Mme Sophie De Amicis (P) Assistante en Prophylaxie SSO → si nb de participants supérieur à 16	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion et Cabinet dentaire c/o Bovier et Associés Rue Ste-Marguerite 2 à Sion
N° 2	Samedi 07.2.26	6 leçons (8h30-13h45)	<u>Théorie</u> L'appareil dentaire à rayons X + Technique de réglage	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste en VISIO-CONFERENCE	Domicile
N° 3	Samedi 21.2.26	5 leçons (8h30-12h30)	<u>Théorie</u> Système de réception des images + Contrôle de stabilité	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion
		4 leçons (13h30-17h)	<u>Pratique (B)</u> <u>Approfondissement</u> Evaluation de la qualité de l'image + Techniques de prise de vue. De l'objet à l'image, artefacts, superpositions, anatomie	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste Mme Christelle Bianco Hygiéniste dentaire ES Mme Céline M'Barki Assistante en prophylaxie SSO Mme Jennifer Pitteloud (T) Hygiéniste dentaire ES Mme Sophie De Amicis (P) Assistante en Prophylaxie SSO → si nb de participants supérieur à 16	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion et Cabinet dentaire c/o Bovier et Associés Rue Ste-Marguerite 2 à Sion
N° 4	Samedi 07.3.26	6 leçons (8h30-13h45)	<u>Théorie</u> Radiobiologie et Radioprotection, bases légales sur la radioprotection. Exercices d'application.	Mme Céline M'Barki Assistante en prophylaxie SSO (Cours préparé en collaboration avec la Dresse Sarah Cuenin, Médecin-Dentiste) en VISIO-CONFERENCE	Domicile
N° 5	Samedi 14.3.26	4 leçons (8h30-12h15)	<u>Pratique (C)</u> REVISIONS	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste Dresse Christel Métraiiller Médecin-Dentiste Mme Christelle Bianco Hygiéniste dentaire ES Mme Jennifer Pitteloud (T) Hygiéniste dentaire ES Mme Sophie De Amicis (P) Assistante en Prophylaxie SSO → si nb de participants supérieur à 16	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion et Cabinet dentaire c/o Bovier et Associés Rue Ste-Marguerite 2 à Sion
		2 leçons (13h-14h30)	<u>Théorie</u> REVISIONS	Dresse Sarah Cuenin Médecin-Dentiste	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion
N° 6	Samedi 11.4.26		<u>EXAMENS</u> Théorie : 8h30 - 9h → Ecole AMAD, Pl. de la Gare 2 à Sion Pratique : 30 minutes (ordre de passage en fonction du planning prédéfini) → c/o Cabinet dentaire Bovier et Associés, rue Ste-Marguerite 2 à Sion		

4. Support de cours

Support de cours officiel pour écoles professionnelles :

« **Utilisation d'outils de diagnostic par imagerie, module "d"** » SSO & SVDA, dernière édition en vigueur, disponible sur le shop en ligne du site www.sso.ch. Pour les personnes inscrites à la formation, le support est commandé par l'OrTra SSVs.

5. Admission à la formation

- 1° Formation de base reconnue comme
Assistant-e dentaire ayant obtenu son diplôme SSO sur une durée de 2 ans
ou
CFC d'Assistant-e Dentaire sans autorisation de radiographier
ou
Assistant-e Dentaire au bénéfice d'un diplôme étranger nécessitant une formation complémentaire pour l'obtention de l'équivalence ou de la reconnaissance.

Pour la reconnaissance/équivalence des diplômes, l'autorité fédérale est compétente :

(SEFRI [Reconnaissance de diplômes étrangers \(admin.ch\)](http://www.sefri.admin.ch)). La documentation relative aux requêtes d'équivalence se trouve dans le dossier « Reconnaissance de diplômes étrangers », Tél. +41 58 465 465 75 71, info@sbfi.admin.ch)

- 2° **Fortement recommandé**

Attestation d'une place de formation avec pratique de la Radiologie Dentaire sous la responsabilité d'un médecin-dentiste qualifié en radiologie selon l'art. 18.2 de la loi sur la radioprotection + effectuer le travail sur le status (cf. **annexes n°5 et n°6**)

- 3° Les frais de cours (50%) + supports de cours doivent être payés au minimum 10 jours avant le début des cours.

Attention :

L'inscription à la formation est validée quand l'annexe n°1 est remplie et retournée à dentaire@ortrassvs.ch

+ envoi du diplôme (et/ou la décision du SEFRI) à dentaire@ortrassvs.ch

+ le versement d'un acompte de CHF 500.- sur le compte de l'OrTraSSVs (cf. point n° 19)

6. Assurances

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur suisse (+ de 8h/semaine). Les autres participants-es doivent être couverts-es par une assurance personnelle.

7. Conditions d'ouverture du cours

La formation débute si au minimum 12 personnes sont inscrites à la session. Une confirmation d'inscription est envoyée à chaque personne inscrite où sont mentionnées les modalités de paiement.

A chaque session de formation, seules les 24 premières personnes inscrites seront convoquées ; les viennent-ensuite seront placées sur une liste d'attente.

8. Lieux de formation

1° École Professionnelle « Assistant-e Dentaire CFC » du Valais
c/o EPASC, filière AMAD, Pl. de la Gare 2, 1950 Sion

+

2° Cabinet Dentaire SSO-Valais en ville de Sion

9. Finance d'inscription

Prix des cours (écolage)	CHF 1'080.- (36 leçons à CHF 30.-/leçon)
Supports de cours	CHF 105.-
Frais d'examens	CHF 400.- (tarif normal : à la fin d'une session de cours ou examens groupés => au minimum pour 6 expertises le même jour) CHF 600.- (tarif « individuel »)

10. Annulation d'inscription par le participant

Toute **annulation d'inscription à la formation** doit être transmise par écrit à l'OrTra SSVs ; des frais d'annulation peuvent être appliqués :

- 500 francs si annulation de 21 à 10 jours avant le début de la formation
- 100% des frais de formation si
 - annulation à moins de 10 jours avant le début de la formation
 - absence ou non-participation

Toute **annulation d'inscription aux examens** doit être transmise par écrit à l'OrTra SSVs ; des frais d'annulation peuvent être appliqués :

- 200 francs si annulation de 21 à 10 jours avant la date de l'examen
- 400 francs si annulation à moins de 10 jours avant le début de la formation ou si absence ou non-participation

11. Admission aux examens

1° Remplir les conditions d'admission à la formation (cf. point n° 5).

2° **FACULTATIF** : Présenter un status => minimum 16 clichés.

Pour obtenir une note « status », le status et les formulaires doivent être remis au plus tard **10 jours** avant la date des examens à **OrTra SSVs, Av. du Général Guisan 1, 3960 Sierre** ou par e-mail à dentaire@ortrassvs.ch (cf. annexes n°5 et n°6)

3° Candidats inscrits à la formation

- Les frais d'examens doivent être payés au minimum 10 jours avant les examens

Candidats en **CANDIDATURE LIBRE**

- Les frais d'examens doivent être payés au minimum 10 jours avant les examens + remplir **annexe n°2**.

12. Procédure de qualification (examens)

- A. 30 minutes : Connaissances professionnelles (*Examen théorique – Ecrit*)
B. 30 minutes : Travail pratique prescrit (*Examen pratique en cabinet dentaire*) :
(cf. annexes n°3, n°4 et n°7)

13. Tenue et matériel nécessaire pour la formation et/ou l'examen final pratique

(si non possession du matériel, celui-ci peut être fourni)

- Blouse
- Film RX (grand et petit)
- Porte-film personnel pour Bite Wings
- Prote-film personnel pour apicales (postérieurs et antérieurs)

14. Experts pour la procédure de qualification (examens)

Des experts cantonaux ayant la reconnaissance d'expert aux examens CFC pour la filière « Assistant-e Dentaire CFC »

15. Critères de réussite et certificat délivré

L'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à 4,0. La notation se fait selon un protocole et des critères qui figurent à l'annexe n°3. (cf. annexe n°3)

Le certificat est délivré par la Société Valaisanne des Médecins-Dentistes (SSO-Valais) et l'OrTra SSVs conformément à l'Ordonnance sur les formations et les activités autorisées en matière de radioprotection du 26 avril 2017 (reconnaissance OFSP et annonce à l'OFSP des personnes ayant obtenu le certificat).

16. Répétition de l'examen

En cas d'échec (= moyenne insuffisante), le-la candidat-e peut répéter les examens au plus tôt après 6 mois et au maximum à 2 reprises.

Après 2 échecs à l'examen du module « radiologie dentaire », le SEFRI ne délivre plus d'équivalence de ce module en lien avec la reconnaissance des diplômes étrangers.

17. Composition de la Commission de cours et processus Qualité

- SSO-Valais : Madame Elodie Moix, praticienne et présidente SSO-Valais
- OrTra SSVs : Madame Laurence Fournier, directrice
- Doctoresse Sarah Cuenin, praticienne, enseignante principale « Radiologie Dentaire » et experte cantonale
- Doctoresse Christel Métrailler-Baillifard, praticienne, enseignante de pratique « Radiologie Dentaire » et experte cantonale
- Madame Sandra Brunner, responsable de la filière « Assistant-e Dentaire CFC » à l'école professionnelle EPASC et coordinatrice de la formation complémentaire « Radiologie Dentaire » auprès de l'OrTra SSVs

Les participants-es évaluent au moyen d'un formulaire la qualité de l'enseignement. La synthèse des évaluations est remise à la commission de cours et à l'OFSP après chaque session.

18. Dispositions légales / recours

Les résultats de l'examen peuvent être contestés dans les 14 jours qui suivent la réception de ceux-ci par le-la candidat-e auprès de l'OrTra SSVs à l'attention de la commission de cours « Radiologie Dentaire ».

Les recours doivent être adressés par écrit dans le délai susmentionné avec motivation détaillée de la requête. La décision suite à un recours est définitive.

19. Contacts et coordonnées bancaires

OrTra Santé Social Valais (OrTra SSVs)

Av. du Général Guisan 1

3960 Sierre

☎ **+41 27 455 42 53**

www.ortrassvs.ch

info@ortrassvs.ch

Personne coordinatrice de la formation complémentaire « Radiologie Dentaire »

Mme Sandra Brunner

☎ **+41 78 600 44 34**

dentaire@ortrassvs.ch

Enseignante principale

Dresse Sarah Cuenin

sarah.cuenin@edu.vs.ch

Coordonnées bancaires pour les **virements bancaires internationaux**

IBAN CH31 0076 5000 U088 3384 6

BIC/SWIFT BCVSCH2LXXX

Banque Cantonale du Valais, CH-1950 Sion

Paielement en CHF (francs suisses)

Frais bancaires en sus à votre charge

Sierre, le 24 septembre 2025

INSCRIPTION

ANNEXE n° 1

Formation Radiologie Dentaire + Examens

NOM :

Prénom :

Adresse privée complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Adresse e-mail :

Dates de la formation :

	Dates	Nbre leçons	Objectifs	Remarques
N°1	Samedi 31.1.26	5 leçons (8h30-12h30)	<u>Introduction</u> <u>Théorie</u> : Historique + Radiophysique + Rayonnement	
		4 leçons (13h30-17h)	<u>Pratique (A)</u> : Introduction	
N°2	Samedi 07.2.26	6 leçons (8h30-13h45)	<u>Théorie</u> : L'appareil dentaire à rayons X Technique de réglage	Visio
N°3	Samedi 21.2.26	5 leçons (8h30-12h30)	<u>Théorie</u> : Système de réception des images + Contrôles de stabilité	
		4 leçons (13h30-17h)	<u>Pratique (B)</u> : Approfondissement	
N°4	Samedi 7.3.26	6 leçons (8h30-13h45)	<u>Théorie</u> : Radiobiologie et Radioprotection, bases légalles sur la radioprotection Exercices d'application	Visio
N°5	Samedi 14.3.26	4 leçons (8h30-12h15)	<u>Pratique (C)</u> : REVISIONS	
		2 leçons (13h-14h30)	<u>Théorie</u> : REVISIONS	
N°6	Samedi 11.4.26		<u>EXAMENS</u> : Théorie : 8h30 - 9h Pratique : 30 minutes en fonction du planning prédéfini	

Je confirme également avoir pris connaissance des tarifs : CHF 1'080.- (écolage)

Les frais de cours (supports) s'élèvent à CHF 105.- => **Coût total : CHF1'185.- + Frais d'examens**

Un CV et une copie de votre CFC (diplôme) et/ou la décision du SEFRI doivent être envoyés à l'OrTra SSVs en même temps que l'inscription aux cours « Radiologie dentaire ». A la réception de l'inscription et en fonction du nombre de personnes inscrites, une facture vous sera adressée.

☐ Je consens à ce que mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone et/ou e-mail) soient transmises aux autres participant·e·s du cours dans le but de faciliter l'organisation de trajets partagés (covoiturage).

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

Confirmation de ma place de formation avec pratique de la radiologie dentaire (recommandée)

Lieu et date :

Tampon du cabinet dentaire & Signature du médecin-dentiste responsable :

Attention : l'inscription à la formation est validée quand l'annexe n°1 est remplie et retournée à dentaire@ortrassvs.ch + envoi du diplôme (et/ou la décision du SEFRI) à dentaire@ortrassvs.ch + le versement d'un acompte de CHF 500.- sur le compte de l'OrTraSSVs (cf. point n° 19)

INSCRIPTION
Examen Radiologie Dentaire
(en CANDIDATURE LIBRE =
uniquement l'examen, sans suivre la formation)

prochaine date : samedi 11 avril 2026
ou à demander à dentaire@ortrassvs.ch

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Date de naissance complète :

Adresse e-mail :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des modalités des examens décrites dans le flyer d'informations, du contenu & du programme de formation et des critères d'évaluation des examens finaux (théoriques et pratiques).

Frais d'examens : CHF 600.- (CHF 400.- si au minimum 6 expertises sont effectuées à la même date)

Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du diplôme « dentaire » obtenu et/ou la décision du SEFRI.

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

ANNEXE n° 3 : Protocole d'examens

Procédures de qualification pratique & Connaissances professionnelles

Formation complémentaire
« radiologie dentaire »
Utilisation d'outils de diagnostic par imagerie

Nom Prénom

:

Date :

		Signatures expert-e-s
Points totaux « examens pratiques »	____ / 77	
Points totaux « Examen théorique écrit »	____ / 42	
POINTS TOTAUX SANS STATUS	____ / 119	
FACULTATIF Points totaux « Status radiographique »	____ / 20	
POINTS TOTAUX AVEC STATUS	____ / 139	
Note finale	____ / 6	L'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à 4,0 . La note finale correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note.

POINTS TOTAUX = 139
(AVEC status)

note	points	points
6	139	132.5
5.5	132	118.5
5	118	107.5
4.5	107	90.5
4	90	76.5
3.5	76	63
3	62.5	49
2.5	48.5	35
2	34.5	21
1.5	20.5	7
1	6.5	0

POINTS TOTAUX = 119
(SANS status)

note	points	points
6	119	113.5
5.5	113	101.5
5	101	89.5
4.5	89	77.5
4	77	65.5
3.5	65	53.5
3	53	41.5
2.5	41	30
2	29.5	18
1.5	17.5	6
1	5.5	0

Assistant(e) dentaire CFC**Procédures de qualification / Travail Pratique Prescrit**

Utilisation d'outils de diagnostic par imagerie

Pondération des critères du travail pratique prescrit	Points
Critères généraux	/ 15
Evaluation 1ère radiographie (BW)	/ 10
Evaluation 2ème radiographie (apicale)	/ 10
Lecture 1ère radiographie	/ 7
Lecture 2ème radiographie	/ 7
Analyse 1ère radiographie erronée	/ 6
Analyse 2ème radiographie erronée	/ 6
Contrôle de stabilité de l'appareil à RX	/ 16
	/ 77

Examen final du module complémentaire Radiologie**ANNEXE n° 5****Le status radiologique (*travail facultatif*)****1. Objectifs du status radiologique**

- Savoir réaliser des radiographies intra-orales (rétro-alvéolaires = apicales) et bite-wings.
- Savoir classer, organiser et présenter avec soin ces radiographies.
- Savoir reconnaître les erreurs, les détecter et apporter les corrections nécessaires.
- Avoir une vue complète d'une bouche (de la 18 à la 28 et de la 38 à la 48).

2. Règles de réalisation de votre status (cf. document « status type »)

Vous présenterez votre status sur une seule page en format A4 en orientation paysage qui contiendra toutes vos radiographies ordonnées selon les règles, les données du patient ainsi que les dates de prise des clichés radiographiques.

3. Travail complémentaire à réaliser avec le status

Vous choisirez quatre radiographies de votre status qui présentent des erreurs différentes (cadrage, exposition, problème de parallélisme, film mis à l'envers, mauvais positionnement du cône, ...).

Pour chaque radiographie avec erreur, vous présenterez un commentaire et la radiographie concernée sur une feuille A4 (*une feuille par radiographie commentée non agrafée au status*), avec votre nom en sommet de page.

Votre observation se portera, pour chacune de ces 4 radiographies, sur la mise en évidence d'une seule erreur constatée, sur sa cause ainsi que sur la correction que vous proposez.

4. Date de dépôt du travail prescrit

Votre travail sera évalué et noté selon une grille de correction précise.

Votre travail doit être déposé **10 jours avant la date d'examen, le 1er avril 2026** (*dernier délai*) par courrier électronique au format .pdf à dentaire@ortrassvs.ch ou par voie postale (date du cachet postal fera foi et en « recommandé » depuis l'étranger) ; nous insistons sur le fait qu'un travail déposé-rendu en retard ne sera pas évalué.

ANNEXE n° 6

[illegible]

EXEMPLE DE PRESENTATION D'UN STATUS RADIOLOGIQUE

Aux candidats-es à l'examen « Radiologie Dentaire » 2026 :

INSTRUCTIONS

EXAMEN THEORIQUE ECRIT Radiologie et radioprotection (30 minutes)

Il aura lieu le samedi 11 avril 2026 de 8h30 à 9h dans les locaux de l'EPASC, Ecole Professionnelle AMAD, pl. de la Gare 2 à Sion, en salle n° 110.

Matériel autorisé : stylo bille bleu/Tipex ou plume/effaceur -> sont interdits : crayons papier, stylos de couleurs et stylos frictions + montres ou objets connectés

Les questions théoriques portent sur les 6 thèmes suivants :

- a. Historique + Radiophysique + Rayonnement
- b. Appareil dentaire à rayons X (structure, tube, réglage de l'appareil)
- c. Système de réception des images / radiologie numérique
- d. Radiobiologie
- e. Radioprotection (y compris bases légales) / dosimétrie
- f. Technique de prise de clichés et anatomie radiologique

A disposition pour se préparer à l'examen : « série d'examens 2015 »
(cf. [document disponible sur le site internet « www.ortrassvs.ch »](http://www.ortrassvs.ch))

EXAMEN PRATIQUE Radiologie dentaire (30 minutes)

Il aura lieu le samedi 11 avril 2026
au cabinet dentaire c/o Bovier et Associés, rue Ste-Marguerite 2 à Sion.
L'ordre de passage vous sera adressé 10 jours avant les examens (par e-mail).

En préambule, il est très important que votre apparence soit « correcte et soignée » : blouse/T-shirt et pantalon de travail propres et repassés, pas de bijoux aux mains et poignets, pas de colliers et boucles d'oreille pendants, cheveux attachés, ongles courts (rien dessus, ni gel, ni vernis, ni faux ongles), pas de piercings trop « volumineux » et pas de vêtements qui recouvrent les avant-bras.

Des notes personnelles pourront être consultées lors de l'examen pratique.

Déroulement de l'examen pratique :

1° le-la candidat-e doit réaliser 2 radiographies sur un patient fictif (le-la candidat-e doit rester après son examen pour servir de modèle à la suivante ; pour les deuxièmes à passer le matin et l'après-midi, ceux-ci doivent venir en même temps que les premiers afin de servir de modèle). L'épreuve comprend une BiteWing et une autre image de dents précédemment tirée au sort. Attention à l'organisation/méthode, à l'hygiène et à encadrer le patient !

2° 4 radiographies sont présentées au/à la candidat-e. Sur les 2 premières, on doit affecter les images au quadrant correct en se basant sur les structures anatomiques. Les images 3 et 4 comportent des erreurs de projection et/ou de positionnement du film. Le-la candidat-e doit identifier les erreurs.

3° Test de stabilité

Précisions : L'examen comporte 2 clichés à prendre alors que nous demandons aux candidats d'amener seulement 2 films. C'est simplement parce que vous effectuerez FICTIVEMENT 2 clichés (l'appareil à RX sera éteint), vous pouvez donc ré-utiliser un même film pour réaliser fictivement la prise de deux radiographies différentes.

Par rapport à l'enchaînement des radiographies, vous tirerez au sort un énoncé sur lequel vous sera décrit les deux radiographies à prendre. Ensuite, ce sera à vous de les effectuer, comme si vous étiez seul-e avec votre patient.

Les radiographies sont numériques et l'analyse des clichés RX numériques se fera donc sur un écran d'ordinateur.

Si vous possédez le matériel suivant, merci de le pendre avec vous pour l'examen final pratique de radiologie :

- 2 Films radiographiques (un grand et un petit)
- Porte-film personnel pour effectuer une BiteWing
- Prote-film personnel pour effectuer une apicale postérieure et une apicale antérieure

Si vous n'avez pas le matériel, nous vous le fournirons sur place le jour de l'examen.

Nous utilisons des porte-films de la marque « Kerr », cf. images ci-dessous.



Ce que vous apercevez dans le cabinet DOIT rester dans le cabinet (interdiction de divulguer des informations à l'extérieur de celui-ci) ; vos éventuelles remarques doivent être transmises uniquement Madame Sandra BRUNNER (sandra.brunner@edu.vs.ch).

Merci de prendre avec vous une **pièce d'identité** :
avant les examens théoriques et pratiques, les experts procéderont à un contrôle.

Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'heure de passage prévue, merci d'en informer immédiatement Mme Sandra Brunner au +41 78 600 44 34 ou d'écrire un mail à dentaire@ortrassvs.ch.